

DÉPARTEMENT DE PATHOLOGIE ET BIOLOGIE CELLULAIRE



PROGRAMMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

MICROPROGRAMME 2-512-6-0

ET

MAÎTRISE 2-512-1-0, OPTION 75

PATHOLOGIE MOLÉCULAIRE ET MÉDECINE PERSONNALISÉE

GUIDE DE L'ÉTUDIANT et DE L'ÉTUDIANTE 2020-2021

Université de Montréal : www.umontreal.ca

Département de pathologie et biologie cellulaire : www.patho.umontreal.ca

Table des matières

1.0	Mot de bienvenue des responsables des programmes des cycles supérieurs	1
2.0	Technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE)	2
3.0	Comité d'études supérieures	3
3.1	Le Comité d'études supérieures se compose des membres suivants :	3
3.2	Représentant-e des étudiant-es des cycles supérieurs	3
3.3	Personnel non-enseignant	3
4.0	Programmes de pathologie et biologie cellulaire	4
4.1	Microprogramme 2-512-6-0	4
	Admission.....	4
	Conditions d'admissibilité.....	4
	Documents additionnels à fournir lors de la demande	4
	Scolarité	4
	Régime d'études	4
	Évaluation	4
	Transfert à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaire)	4
	Objectifs	5
	Bloc 70A en temps normal : obligatoire (9 crédits)	5
	Bloc 70B en temps normal : obligatoire (8 crédits)	5
4.2	Maîtrise 2-512-1-0	6
	Admission.....	6
	Conditions d'admissibilité.....	6
	Documents additionnels à fournir lors de la demande	6
	Présentation.....	7
	Objectifs	7
	Forces.....	7
	Bloc 75A en temps normal : obligatoire (14 crédits)	8
	Bloc 75B en temps normal : option (8 crédits)	8
	Bloc 75C en temps normal : obligatoire (23 crédits)	8
5.0	Professeur-es et collaborateur-trices des études supérieures	9

6.0	Barème de notation et échelles de conversion	10
	Notation des cours.....	10
7.0	Descriptions des cours PBC.....	11
	PBC 6042 Fondements en biologie moléculaire – ANNULÉ A2020	11
	PBC 6043 Procédés et méthodes en histopathologie – ANNULÉ A2020	11
	PBC 6044 Histopathologie diagnostique appliquée.....	11
	PBC 6045 Pathologie moléculaire expérimentale	11
	PBC 6046 Stage de recherche dirigé pathologie cellulaire et moléculaire 1 – ANNULÉ A2020	12
	PBC 6047 Stage de recherche dirigé pathologie cellulaire et moléculaire 2	12
	PBC 6048 Stage de recherche en médecine spécialisée	12
	PBC 6086 Cancer : aspects cellulaires et moléculaires – STUDIUM A2020	12
	PBC 6087 Cancer : diagnostic, pronostic et traitement.....	13
8.0	Calendrier des études 2020-2021	14
9.0	Courriel.....	15
10.0	Résumé des règlements les plus importants	15
	Article 6 Droits de scolarité - <i>Soldes impayés</i>	15
	Article 18 Inscription et restriction à l'inscription	15
	Article 56A Statut plein temps ou temps partiel	15
	Article 6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme	16
	Article 20 Modification du choix de cours ou de l'inscription	16
	Dates à vérifier et respecter	16
	Article 22 Abandon d'un cours.....	16
	Article 76C Conformité du rapport de stage et du travail dirigé	16
	Article 29 Défaut de se soumettre à une évaluation	16
	Article 30 Absence à un examen périodique pour un motif valable	17
	Article 31 Absence à un examen final pour un motif valable	17
	Article 32 Retard à remettre un travail.....	17
	Article 35 Seconde évaluation - Dispositions générales	17
	Article 35A Échec à un cours obligatoire	17
	Article 35B Échec à un cours à option	17

Article 35C Échec à un cours au choix.....	17
Article 38 Note finale	17
Article 37 Plagiat	18
Article 44 Exigences particulières	18
11.0 Carte étudiante	18
12.0 Dossier étudiant	18
13.0 Ordinateur.....	18
14.0 Associations étudiantes	19
15.0 Sites WEB	19
16.0 Services aux étudiants (SAE)	19
17.0 Autres services de l'UdeM	19

1.0 Mot de bienvenue des responsables des programmes des cycles supérieurs

BIENVENUE aux étudiant-es inscrit-es aux programmes d'études supérieures du Département de pathologie et biologie cellulaire. Toute l'équipe vous accueille avec beaucoup d'enthousiasme. Nous sommes fiers de ces programmes, le seul en son genre au Québec, et nous sommes heureux de vous accompagner dans votre cheminement tout au long du microprogramme et de la maîtrise.

C'est un grand plaisir pour nous, en tant que responsables des programmes de cycles supérieurs, de vous souhaiter la bienvenue et de vous féliciter de votre décision de vous engager dans un domaine en pleine croissance. Vous avez choisi de vous joindre à une discipline, dont les avancées ont non seulement transformé la pratique quotidienne, mais aussi fait naître de nouvelles exigences sur le plan du diagnostic tissulaire. Il convient maintenant d'identifier, de quantifier et d'interpréter, à partir de tissus humains, de nouveaux biomarqueurs pour mieux guider le pronostic et prédire la réponse au traitement. Cette nouvelle formation veut vous assurer une meilleure connaissance des aspects cliniques et fondamentaux de la pathologie en intégrant à la fois l'histologie, la pathologie diagnostique, l'étude des biomarqueurs et la pathologie moléculaire afin de pouvoir participer aux avancées du domaine.

Vous êtes maintenant engagé-es dans un microprogramme ou dans une maîtrise en pathologie et biologie cellulaire, option pathologie moléculaire et médecine personnalisée. Désormais, vous devrez évoluer dans un cadre réglementaire général édicté par la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP). Vous devez donc remplir certaines exigences spécifiques de votre programme et vous y conformer. En plus de trouver de l'aide auprès de la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) du département, vous trouverez dans ce guide, des informations et des références complémentaires sur les études supérieures et tous les services offerts aux étudiant-es.

La responsable des programmes, **Dre Dominique Trudel**, et le directeur du Département de pathologie et biologie cellulaire, **Dr Louis Gaboury**, sont disponibles pour répondre à vos questions et vous aider tout au long de votre parcours académique. N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.



Dre Dominique Trudel, MD PhD FRCP

Responsable programmes cycles supérieurs

dominique.trudel.chum@ssss.gouv.qc.ca



Dr Louis Gaboury, MD PhD FRCP

Directeur du département

louis.gaboury@umontreal.ca

2.0 Technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE)



Les admissions au microprogramme et à la maîtrise en pathologie et biologie cellulaire pour l'automne 2020 sont temporairement suspendues en raison de la Covid19. En tant que TGDE aux cycles supérieurs du Département de pathologie et biologie cellulaire, vous pouvez me contacter par courriel pour toutes questions concernant les programmes.

Je vous remercie pour votre compréhension.

Katherine David
Technicienne en gestion des dossiers étudiants
Département de pathologie et biologie cellulaire
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau R-507
514 343-6111, poste 6288
katherine.david@umontreal.ca

3.0 Comité d'études supérieures

Outre la relation professeur-e-étudiant-e, l'encadrement des étudiant-es aux études supérieures nécessite un engagement départemental qui doit être pris en charge par un comité, soit le Comité d'études supérieures dont l'existence et le mandat général sont prévus dans les articles 31 et 32 du Règlement pédagogique de la FESP. Cet encadrement départemental est essentiel à la poursuite des objectifs institutionnels en matière de durée des études et de diplomation.

Le Comité d'études supérieures a pour mandat d'assurer la qualité du programme d'études supérieures, de le réviser et de recommander au besoin des modifications. Il est responsable des dossiers suivants : admissions et inscriptions, suivis des étudiant-es, soutien financier des étudiant-es, conseil et planification. De plus, ce comité doit veiller à maintenir un environnement agréable pour un travail de qualité ainsi qu'un climat académique stimulant propice à une bonne formation. Il doit suivre le cheminement de tout étudiant-e dans son programme d'études afin d'assurer la réussite de l'étudiant-e dans son parcours académique.

3.1 Le Comité d'études supérieures se compose des membres suivants :

Dr Louis Gaboury :	louis.gaboury@umontreal.ca
Dr Gilles Hickson :	gilles.hickson@umontreal.ca
Dr Roger Lippe :	roger.lippe@umontreal.ca
Dre Dominique Trudel :	dominique.trudel.chum@ssss.gouv.qc.ca

3.2 Représentant-e des étudiant-es des cycles supérieurs

À venir.

3.3 Personnel non-enseignant

Nom	Fonction	Local	Téléphone
Benoit Lanthier	Adjoint au directeur, administration	N-535-1	514-343-6303
Peggy Lareau	Technicienne en coordination du travail de bureau (direction)	N-535	514-343-6294
Mohamed Mountassir	Technicien en administration	N-533	514-343-6307
Wendy Choung	Technicienne en coordination du travail de bureau (programme de résidence)	R-509	514-343-6314
Diane Gingras	Responsable des laboratoires	R-513	514-343-6111, poste 5232
Katherine David	Technicienne en gestion des dossiers étudiants (cycles supérieurs)	R-507	514-343-6111, poste 6288
Alice Daelman	Technicienne en gestion des dossiers étudiants (cours de service)	R-505	514-343-6111, poste 6237

4.0 Programmes de pathologie et biologie cellulaire

4.1 Microprogramme 2-512-6-0

Admission

Règlement propre aux études

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle, le candidat ou la candidate doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la FESP,
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent,
- Avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent,
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit,
- Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit,
- Se présenter pour une entrevue devant le Comité d'admission.

Documents additionnels à fournir lors de la demande

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation.

Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme. La scolarité maximale est de trois trimestres à partir de la date de l'inscription initiale.

Régime d'études

Temps plein, de jour.

Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la FESP.

Transfert à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaire)

Il est possible de transférer les crédits obtenus dans le microprogramme parmi les crédits de cours obligatoires de la M. Sc. Le transfert se fait selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique de la FESP disponible au <https://esp.umontreal.ca/a-propos/reglement-pedagogique/#:~:text=Le%20R%C3%A8glement%20p%C3%A9dagogique%20des%20C3%A9tudes,l%C3%A9tudiant%20des%20cycles%20sup%C3%A9rieurs>.

Objectifs

L'objectif de ce microprogramme est de répondre aux besoins spécifiques de ceux et celles qui auront à utiliser les tissus humains dans le cadre de leurs activités professionnelles. Nous avons songé entre autres aux étudiant-es en médecine désirant compléter leur programme de formation médicale par une formation de cycle supérieur en médecine personnalisée, aux résident-es dans l'un ou l'autre des programmes de formation qui s'intéressent à la recherche clinique, aux infirmiers et infirmières de recherche, et à tous ceux et celles qui souhaitent travailler dans un laboratoire ou dans le secteur biopharmaceutique.

Segment 70 - Propre à l'option pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante :

17 crédits obligatoires, dont 8 crédits attribués à des stages.

Bloc 70A en temps normal : obligatoire (9 crédits)

Cours	Titre	Crédits	Trimestre
PBC 6042	Fondement en biologie moléculaire	2	Automne
PBC 6043	Procédés et méthodes en histopathologie	3	Automne
PBC 6044	Histopathologie diagnostique appliquée	2	Hiver
PBC 6045	Pathologie moléculaire expérimentale	2	Hiver

Bloc 70B en temps normal : obligatoire (8 crédits)

Cours	Titre	Crédits	Trimestre
PBC 6046	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 1	4	Automne
PBC 6047	Stage de recherche dirigé patho. cell. et mol. 2	4	Hiver

4.2 Maîtrise 2-512-1-0

Admission

Règlement propre aux études

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

À la suite de la réforme des sciences fondamentales par la Faculté de médecine en 2013, les admissions aux différentes options du programme sont temporairement suspendues, sauf l'option pathologie moléculaire et médecine personnalisée. Les options suspendues sont en cours de révision.

Pour être admissible à titre d'étudiant-e régulier-ère à la M. Sc., le candidat ou la candidate doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la FESP,
- Être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent,
- Avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent,
- Faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Pour l'étudiant-e en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche. Selon l'option choisie, l'étudiant-e d'un programme Médecine-Recherche devra compléter sa scolarité minimale de cours (15 crédits de cours, si applicable selon le programme) par l'ajout de cours complémentaires jugés pertinents pour la formation de l'étudiant-e, en accord avec son directeur-trice et le directeur-trice du programme.

Des étudiant-es inscrit-es au programme de doctorat en médecine et dont le rendement académique est jugé excellent par la faculté peuvent, dans certains cas particuliers, être admis simultanément à un programme d'initiation aux études supérieures. Selon le programme d'initiation aux études supérieures, le candidat ou la candidate est autorisé à suivre un programme de cours préalables et avancés adapté à ses qualifications antérieures et à l'option choisie. Il lui est fortement recommandé de s'initier au travail expérimental en effectuant des stages d'été en recherche. Après l'obtention de son doctorat en médecine, le candidat ou la candidate peut être admis-e à la maîtrise et les cours suivis pendant le programme d'initiation lui seront crédités. Même si la personne a complété le minimum requis des cours exigés, elle devra encore, pour obtenir la M. Sc., consacrer au moins une année académique à des travaux de recherche et à la rédaction de son rapport de stage.

Documents additionnels à fournir lors de la demande

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation,
- Attestation de stage, si applicable.

Consulter le Règlement pédagogique de la FESP disponible au <https://esp.umontreal.ca/a-propos/reglement->

Présentation

La création d'une nouvelle option dans le programme d'études supérieures en pathologie vient combler un double besoin : d'abord celui de former des professionnel-les qualifié-es capables de maîtriser et d'utiliser les techniques nées d'investigation les plus diverses des progrès récents en génomique, protéomique et autres « omiques », pour le diagnostic et le pronostic des maladies humaines. Ensuite, les progrès fulgurants de la pathologie moléculaire ont non seulement transformé la pratique quotidienne, mais a aussi fait naître de nouvelles exigences sur le plan du diagnostic tissulaire; il convient maintenant d'identifier, de quantifier et d'interpréter, à partir de tissus humains, de nouveaux biomarqueurs pour mieux guider le pronostic et prédire la réponse au traitement. Or, c'est précisément à ces futur-es utilisateur-trices de la médecine « à-la-carte » que nous avons songé.

Objectifs

Les objectifs sont d'acquérir les connaissances et la méthodologie de pointe nécessaires à la poursuite d'activités de recherche en biologie cellulaire, biopathologie des cancers, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

Le programme a une durée d'environ 18 mois et comprend un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, sauf pour l'option pathologie moléculaire et médecine personnalisée. Dans le cas de cette dernière option, le programme dure environ deux ans et comprend sept cours obligatoires totalisant 14 crédits, deux stages avec rapport de 4 crédits chacun, un stage avec rapport de 15 crédits ainsi que 8 crédits de cours à option.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'UdeM, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Les options de ce programme sont les suivantes :

- Pathologie moléculaire et médecine personnalisée (ouverte à l'admission)
- Biologie cellulaire (admission temporairement suspendue)
- Biologie du cancer (admission temporairement suspendue)
- Biopathologie cardiovasculaire (admission temporairement suspendue)
- Cytogénétique (admission temporairement suspendue)
- Système nerveux (admission temporairement suspendue)

À la suite de la réforme des sciences fondamentales par la Faculté de médecine depuis 2013, les admissions aux différentes options du programme sont temporairement suspendues. Les options du programme sont en cours de révision.

Forces

Cette formation veut assurer une meilleure couverture disciplinaire des aspects cliniques et fondamentaux de la pathologie en intégrant à la fois l'histologie, la pathologie diagnostique, l'étude des biomarqueurs et la pathologie moléculaire.

Segment 75 - Propre à l'option pathologie moléculaire et médecine personnalisée

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, dont 23 crédits attribués à des stages et la rédaction de rapport et 8 crédits à option.

Bloc 75A en temps normal : obligatoire (14 crédits)

Cours	Titre	Crédits	Trimestre
BIM 6035	Séminaire de recherche 1	1	Aut. - Hiv. - Été
MMD 6005R	Éthique et recherche en santé	1	Aut. - Hiv. - Été
PBC 6042	Fondement en biologie moléculaire	2	Automne
PBC 6043	Procédés et méthodes en histopathologie	3	Automne
PBC 6044	Histopathologie diagnostique appliquée	2	Hiver
PBC 6045	Pathologie moléculaire expérimentale	2	Hiver
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie 2	3	Aut. - Hiv.

Bloc 75B en temps normal : option (8 crédits)

Cours	Titre	Crédits	Trimestre
BIM 6021	Sujets d'actualité en oncologie moléculaire	2	Hiver
BIM 6064A	Biologie cellulaire et moléculaire du cancer	2	Été
BIM 6064D	Immuno-oncologie : du laboratoire à la clinique	2	Été
BIM 6065C	Analyse bio-informatique	1	Été
BIM 6070	Pratique professionnelle de la recherche	2	Automne
PBC 6086	Cancer : aspects cellulaires et moléculaires	3	Automne
PBC 6087	Cancer : diagnostic, pronostic et traitement	3	Hiver

Bloc 75C en temps normal : obligatoire (23 crédits)

Cours	Titre	Crédits	Trimestre
PBC 6046	Séminaire de recherche 1 stage de recherche dirigée patho. cell. et mol. 1	4	Automne
PBC 6047	Séminaire de recherche 1 stage de recherche dirigée patho. cell. et mol. 2	4	Hiver
PBC 6048	Stage de recherche en médecine personnalisée	15	Aut. - Hiv. - Été

5.0 Professeur-es et collaborateur-trices des études supérieures

NOM	PRÉNOM	LIEU DE TRAVAIL	COURRIEL
Albadine	Roula	CHUM	roula.albadine.chum@ssss.gouv.qc.ca
Barreiro	Luis	CHU Sainte-Justine	luis.barreiro@umontreal.ca
Beauchamp	Léonie	CHUM-Résidente	leonie.beauchamp@umontreal.ca
Bédard	Karine	CHUM	karine.bedard.1@umontreal.ca
Béland	Mélanie	IRIC / UdeMontréal	melanie.beland.2@umontreal.ca
Belisle	Annie	CHUM	a_beli33@hotmail.com
Berdugo	Jérémie	CHUM-Résident	jeremie.berdugo@umontreal.ca
Chaurand	Pierre	Dép. de chimie UdeM	pierre.chaurand@umontreal.ca
Ellezam	Benjamin	CHU Sainte-Justine	benjamin.ellezam@umontreal.ca
Fetni	Raouf	CHU Sainte-Justine	fetni.raouf.hsj@ssss.gouv.qc.ca
Filep	Janos G.	Centre recherche M-R	janos.g.filep@umontreal.ca
Gaboury	Louis	IRIC / CHUM	louis.gaboury@umontreal.ca
Hickson	Gilles	Centre de recherche du CHU Sainte-Justine	gilles.hickson@gmail.com
Lamarre	Louis	CH Charles-Lemoyne	louis.lamarre@rrsss16.gouv.qc.ca
Leblond	Frédéric	CHUM, chercheur et Polytechnique Montréal	leblondfrederic@gmail.com
Maietta	Antonio	CHUM	antonio.maietta.chum@ssss.gouv.qc.ca
Monczak	Yury	Hôpital Général Juif	yury.monczak@mcgill.ca
Patey	Natalie	CHU Sainte-Justine	natalie.patey.hsj@ssss.gouv.qc.ca
Raynal	Noël J-M	CHU Sainte-Justine	noel.raynal@recherche-ste-justine.qc.ca
Romeo	Philippe	CHUM	philippe.romeo.chum@ssss.gouv.qc.ca
Royal	Virginie	Maisonnette-Rosemont	virginieroyal@hotmail.com
Sanchez	Lilia Maria	CHUM	lilia-maria.sanchez.chum@ssss.gouv.qc.ca
Soucy	Geneviève	CHUM	genevieve.soucy.chum@ssss.gouv.qc.ca
Tran-Thanh	Danh	CHUM	danh.tran-thanh.chum@ssss.gouv.qc.ca
Trudel	Dominique	CHUM	dominique.trudel.chum@ssss.gouv.qc.ca

6.0 Barème de notation et échelles de conversion

Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème ci-dessous.

Lettres 2 ^e cycle	Descriptif	Points	% Indicatif
A+	Excellent	4,3	90 - 100
A	Excellent	4,0	85 - 89.9
A-	Excellent	3,7	80 - 84.9
B+	Bon	3,3	77 - 79.9
B	Bon	3,0	73 - 76.9
B-	Bon	2,7* et ***	70 - 72.9
C+	Passable	2,3	65 - 69.9
C	Passable	2,0**	60 - 64.9
C-	Échec	1,7	57 - 59.9
D+	Échec	1,3	54 - 56.9
D	Échec	1,0	50 - 53.9
E	Échec	0,5	35 - 49.9
F	Échec	0,0	0 - 34.9
F*	Échec par absence	0,0	0

* Note minimale de passage dans un programme

** Note minimale de passage dans un cours

*** Note maximale pour examen de reprise

7.0 Descriptions des cours PBC

PBC 6042 Fondements en biologie moléculaire – ANNULÉ A2020

Le cours PBC 6042 est un cours de biologie qui portera sur les notions essentielles de biologie cellulaire et moléculaire. Micro et macro lésions de l'ADN, hybridation moléculaire, sondes, PCR, RT-PCR, polymorphismes, expression génétique, etc. Ce cours sera donné par un groupe de cinq (5) professionnels qui travaillent dans les centres de recherche affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Ce cours est offert habituellement à la session automne, les lundis de 13 h à 16 h

Dre Dominique Trudel, professeure responsable du cours

PBC 6043 Procédés et méthodes en histopathologie – ANNULÉ A2020

Le cours PBC 6043 transmet à l'étudiant les notions fondamentales requises pour aborder l'étude des tissus depuis le prélèvement jusqu'à l'obtention d'un diagnostic histologique. Il se compose de leçons théoriques assorties de travaux pratiques dans les plateformes technologiques des laboratoires de recherche spécialisés. Ce cours sera donné par un groupe de professionnels qui travaillent dans les centres de recherche affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Ce cours est offert habituellement à la session automne, les lundis ou mardis de 9 h à 12 h

Dre Roula Albadine, professeure responsable du cours

PBC 6044 Histopathologie diagnostique appliquée

Le cours PBC 6044 porte sur l'apprentissage des principes de bases utiles à la reconnaissance et à l'interprétation au microscope des lésions tissulaires des principaux parenchymes. L'étudiant pourra se familiariser avec les lésions dégénératives, inflammatoires, cicatricielles et tumorales. Ce cours s'appuiera largement sur l'utilisation de la microscopie virtuelle et des notions récemment acquises dans le cours PBC 6043.

Ce cours est offert habituellement à la session hiver, les lundis de 9 h à 12 h

Dr Louis Gaboury, professeur responsable du cours

PBC 6045 Pathologie moléculaire expérimentale

Le cours PBC 6045 est un cours qui comprend l'étude des principales méthodes d'analyse et d'approches technologiques récentes ayant cours dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée en pathologie moléculaire.

Ce cours est offert habituellement à la session hiver, les lundis ou mardis de 13 h à 16 h

Dre Dominique Trudel, professeure responsable du cours

PBC 6046 Stage de recherche dirigé pathologie cellulaire et moléculaire 1 – ANNULÉ A2020

Le cours PBC6046 est un cours de stage en laboratoire visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques et pratiques dans le cadre d'un projet original. Il sera encadré par des professionnels qui travaillent dans les centres de recherches affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal

Ce stage de recherche dirigé est tenu habituellement à la session automne, les jeudis et les vendredis de 9 h à 12 h

Dre Dominique Trudel, professeure responsable du cours

PBC 6047 Stage de recherche dirigé pathologie cellulaire et moléculaire 2

Le cours PBC6047 est le deuxième cours de stage en laboratoire visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques et pratiques dans le cadre d'un projet original. Il sera encadré par de professionnels qui travaillent dans les centres de recherches affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal

Ce stage de recherche dirigé est tenu habituellement à la session hiver, les jeudis et les vendredis de 9 h à 12 h

Dre Dominique Trudel, professeure responsable du cours

PBC 6048 Stage de recherche en médecine spécialisée

Stage approfondi en laboratoire visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques et pratiques dans le cadre d'un projet original.

Rapport de stage

Drs Louis Gaboury et Dominique Trudel, professeurs responsables du cours

PBC 6086 Cancer : aspects cellulaires et moléculaires – STUDIUM A2020

Le cours comporte des leçons théoriques portant sur la biologie du cancer. L'accent est mis sur la compréhension des mécanismes cellulaires et moléculaires qui président à la formation des tumeurs. Même si les leçons de ce cours sont données sous forme de leçons magistrales, les étudiants sont encouragés participer de façon active et à intervenir.

Ce cours est offert habituellement à la session automne, les mercredis de 9 h à 12 h

Dr Louis Gaboury, professeur responsable du cours








PBC 6087 Cancer : diagnostic, pronostic et traitement

Ce cours est une suite du PBC 6086 qui traitait des aspects fondamentaux des cancers. Cette fois l'emphase sera mise sur les aspects cliniques du cancer : le diagnostic, la classification des tumeurs, l'utilisation des biomarqueurs tumoraux et des tests génétiques, les manifestations cliniques des cancers, le pronostic et les traitements.

Ce cours est offert habituellement à la session hiver, les mercredis de 9 h à 12 h

Dr Louis Gaboury, professeur responsable du cours

8.0 Calendrier des études 2020-2021

Faculté des arts et des sciences Calendrier des études 2020-2021		Université de Montréal																																																																																												
ÉTUDES DE PREMIER CYCLE ÉTUDES SUPÉRIEURES		Trimestre Automne 2020	Trimestre Hiver 2021																																																																																											
Légende Les journées de cours sont en caractères gras  premier jour de cours et dernier jour pour passer à un programme non contingenté  dernier jour pour modifier un choix de cours et pour annuler un cours sans frais (cours à horaire régulier)  dernier jour pour abandonner un cours avec frais  examens partiels, s'il y a lieu, sans interruption des cours  journées d'examens  période d'activités libres  congé universitaire ou férié		Septembre 2020 <table border="1"> <thead> <tr><th>D</th><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> <tr><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr> <tr><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td></tr> <tr><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td></tr> <tr><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	D	L	M	M	J	V	S			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				Janvier 2021 <table border="1"> <thead> <tr><th>D</th><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td></tr> <tr><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td></tr> <tr><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td></tr> <tr><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td></tr> <tr><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	D	L	M	M	J	V	S						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						
D	L	M	M	J	V	S																																																																																								
		1	2	3	4	5																																																																																								
6	7	8	9	10	11	12																																																																																								
13	14	15	16	17	18	19																																																																																								
20	21	22	23	24	25	26																																																																																								
27	28	29	30																																																																																											
D	L	M	M	J	V	S																																																																																								
					1	2																																																																																								
3	4	5	6	7	8	9																																																																																								
10	11	12	13	14	15	16																																																																																								
17	18	19	20	21	22	23																																																																																								
24	25	26	27	28	29	30																																																																																								
31																																																																																														
		Octobre 2020 <table border="1"> <thead> <tr><th>D</th><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr> <tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr> <tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr> <tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr> <tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td></tr> </tbody> </table>	D	L	M	M	J	V	S					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Février 2021 <table border="1"> <thead> <tr><th>D</th><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td></tr> <tr><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td></tr> <tr><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td></tr> <tr><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td></tr> <tr><td>28</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	D	L	M	M	J	V	S									1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28						
D	L	M	M	J	V	S																																																																																								
				1	2	3																																																																																								
4	5	6	7	8	9	10																																																																																								
11	12	13	14	15	16	17																																																																																								
18	19	20	21	22	23	24																																																																																								
25	26	27	28	29	30	31																																																																																								
D	L	M	M	J	V	S																																																																																								
	1	2	3	4	5	6																																																																																								
7	8	9	10	11	12	13																																																																																								
14	15	16	17	18	19	20																																																																																								
21	22	23	24	25	26	27																																																																																								
28																																																																																														
		Novembre 2020 <table border="1"> <thead> <tr><th>D</th><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr> <tr><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td></tr> <tr><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td></tr> <tr><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td></tr> <tr><td>29</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	D	L	M	M	J	V	S	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						Mars 2021 <table border="1"> <thead> <tr><th>D</th><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td></tr> <tr><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr> <tr><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td></tr> <tr><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td></tr> <tr><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	D	L	M	M	J	V	S			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31									
D	L	M	M	J	V	S																																																																																								
1	2	3	4	5	6	7																																																																																								
8	9	10	11	12	13	14																																																																																								
15	16	17	18	19	20	21																																																																																								
22	23	24	25	26	27	28																																																																																								
29	30																																																																																													
D	L	M	M	J	V	S																																																																																								
		1	2	3	4	5																																																																																								
6	7	8	9	10	11	12																																																																																								
13	14	15	16	17	18	19																																																																																								
20	21	22	23	24	25	26																																																																																								
27	28	29	30	31																																																																																										
		Décembre 2020 <table border="1"> <thead> <tr><th>D</th><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td></tr> <tr><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td></tr> <tr><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td></tr> <tr><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td></tr> <tr><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td></tr> </tbody> </table>	D	L	M	M	J	V	S				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		Avril 2021 <table border="1"> <thead> <tr><th>D</th><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td></tr> <tr><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td></tr> <tr><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td></tr> <tr><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td></tr> <tr><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td></tr> <tr><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	D	L	M	M	J	V	S						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						
D	L	M	M	J	V	S																																																																																								
			1	2	3	4																																																																																								
5	6	7	8	9	10	11																																																																																								
12	13	14	15	16	17	18																																																																																								
19	20	21	22	23	24	25																																																																																								
26	27	28	29	30	31																																																																																									
D	L	M	M	J	V	S																																																																																								
					1	2																																																																																								
3	4	5	6	7	8	9																																																																																								
10	11	12	13	14	15	16																																																																																								
17	18	19	20	21	22	23																																																																																								
24	25	26	27	28	29	30																																																																																								
31																																																																																														

9.0 Courriel

L'UdeM met à votre disposition une adresse de courrier électronique. C'est par cette adresse courriel que les professeur-es et le personnel administratif communiqueront avec vous. Il est donc très important de l'activer dès votre admission au programme. Vous pourrez la rediriger vers une autre adresse personnelle si vous le désirez.

Voici la procédure pour l'activer :

1. Accédez à Mon UdeM à l'adresse <https://www.umontreal.ca/connexion/> et choisir l'option COURRIEL ÉTUDIANT
2. Sur la page d'authentification, inscrivez votre code d'identification (code permanent ou code d'accès DGTIC) et votre UNIP tels qu'ils figurent sur votre document d'admission.
3. Dans la section Mon profil, cliquez sur Profil DGTIC.
4. Dans le menu de gauche du Profil DGTIC, cliquez sur Courriel.
5. Sélectionnez l'un des deux choix suivants : S'abonner au service de courriel Exchange


Une fois ce choix enregistré, vous pourrez consulter votre courriel à l'adresse <https://outlook.umontreal.ca>

Acheminer votre courriel vers une adresse que vous utilisez déjà, par exemple Hotmail, Yahoo ou Gmail.

Choisissez l'option Une adresse de courriel personnelle que vous avez déjà ailleurs et indiquez cette adresse.

10.0 Résumé des règlements les plus importants

Article 6 Droits de scolarité - *Soldes impayés*

L'étudiant ne peut être inscrit à aucun cours du trimestre à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits de scolarité de tout trimestre antérieur. Si votre dossier dans le Centre étudiant comporte le signe suivant : , l'étudiant en défaut ne peut assister aux cours ni aux ateliers. Il pourra intégrer les cours si le dossier est en règle au plus tard à la date de modification de choix de cours. Voir le site suivant : <http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/index.html>.

Article 18 Inscription et restriction à l'inscription

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués; un avis d'admission n'est pas une inscription. L'étudiant doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.

Article 56A Statut plein temps ou temps partiel

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, le nombre de crédits minimal exigé est établi à six pour être réputé à plein temps. Autrement, l'étudiant est considéré inscrit à temps partiel.

Article 6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme

L'étudiant régulier s'inscrit à des cours en respectant la structure de la version du programme dans laquelle il a été admis, les exigences propres à chacun des cours et toutes autres directives propres au programme.

Article 20 Modification du choix de cours ou de l'inscription

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours ou son inscription doit présenter une demande écrite et motivée lorsque 13 % du cours est écoulé. Le doyen décide de la demande.

Dates à vérifier et respecter

L'étudiant peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire. Information aussi disponible sur le site Internet de l'UdeM au <http://www.etudes.umontreal.ca/calendrier/index.html>.

Article 22 Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 60 % du cours ne soit échu à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen décide de la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F* à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.

Dans le cas des cours en séquence, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence à nouveau.

Article 76C Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport ou le travail remis par l'étudiant doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur qu'il présente et démontrer, le cas échéant, qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stage et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives de la faculté intéressée, du département ou du programme. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

Article 29 Défaut de se soumettre à une évaluation

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une séance d'évaluation par mode d'examen à moins que, dans les huit jours ouvrables, il ne justifie par écrit son absence auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

La note F est attribuée à l'étudiant qui :

- Étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale;
- Ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les huit jours francs, il ne justifie par écrit son retard auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

Article 30 Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen peut être exclu de l'évaluation du cours ou peut être différé.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

Article 31 Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen.

Article 32 Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen, le responsable du programme ou après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

Article 35 Seconde évaluation - Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 51 et 97, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Lorsqu'elles sont autorisées, les modalités de seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes. En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative. Cette règle est applicable à toutes les formes de reprises.

Article 35A Échec à un cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail ou subir un examen de reprise.

Article 35B Échec à un cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

Article 35C Échec à un cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

Article 38 Note finale

Le Comité d'études supérieures examine les résultats des évaluations de l'étudiant ainsi que le rendement global de celui-ci par rapport à son cheminement dans son programme. Après

consultation du professeur responsable de chaque cours et du directeur de recherche, le comité peut :

- Approuver ou établir, pour chaque cours, la note finale qui sera inscrite au relevé de notes de l'étudiant;
- Recommander au doyen d'autoriser l'étudiant à s'inscrire au trimestre suivant, de mettre fin à la candidature de celui-ci (selon les articles 51 f) pour les programmes de deuxième cycle et (97 f) pour le troisième cycle ou de lui accorder un trimestre de probation.

L'étudiant peut demander une révision de cette décision au Comité d'appel prévu à l'article 46.

Article 37 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs. <http://www.integrite.umontreal.ca/>.

Article 44 Exigences particulières

Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme. Voir le Règlement pédagogique de la FESP au <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#c3112>.

11.0 Carte étudiante

Vous devez vous procurer votre carte étudiante au Centre d'émission de la carte UdeM. Cette carte vous servira entre autres comme preuve d'identité reconnue par l'université, pour emprunter des documents à la bibliothèque ou pour recevoir une attestation officielle du bureau du Registraire. Pour plus de détails et pour connaître l'horaire du Centre d'émission, visiter le <http://www.etudes.umontreal.ca/carte-udem/index.html>.

12.0 Dossier étudiant

Vous avez accès à votre dossier étudiant par votre Mon UdeM. À cet endroit, vous pourrez procéder à votre inscription, modifier vos coordonnées, consulter vos droits de scolarité et voir votre relevé de notes (vous ne le recevrez pas par la poste).

Vous pouvez le consulter en tout temps en visitant le <https://www.umontreal.ca/connexion/>.

Aussi, vous trouverez des informations supplémentaires sur le site de dossier étudiant au <http://www.etudes.umontreal.ca/dossier>.

13.0 Ordinateur

L'ordinateur portable est recommandé, et cela à partir du 1^{er} trimestre scolaire. Vous pouvez toutefois utiliser les ordinateurs dans les salles spécifiques de la Faculté de médecine. En consultant le lien ci-dessous, vous trouverez la liste de Laboratoires d'enseignement informatisé : <http://medecine.umontreal.ca/faculte/technologies-de-linformation/services-offerts/laboratoires-denseignement-informatise/> et Mon UdeM au <https://www.umontreal.ca/connexion/>.

14.0 Associations étudiantes

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) est un regroupement d'étudiants élus par les membres. Ses membres exécutifs siègent à différents comités à travers le campus. La FAECUM voit aussi à l'organisation de toutes les activités concernant la vie étudiante. Autrement, par le biais de ses activités formatrices et divertissantes, l'association s'assure d'une bonne communication entre les étudiants, professeurs, intervenants et employeurs. <http://www.faecum.qc.ca/>.

Conseil étudiant de la Faculté de médecine (CEFM) au <http://medecine.umontreal.ca/communaute/les-etudiants/bureau-des-affaires-etudiantes-vie-facultaire-et-equilibre-de-vie/>.

15.0 Sites WEB

La Faculté de médecine a un site Internet. Nous vous invitons à le consulter pour obtenir de plus amples informations sur la faculté et ses programmes et départements.

Faculté de médecine : <http://medecine.umontreal.ca/>

Département de pathologie et biologie cellulaire : www.patho.umontreal.ca

COVID-19 Faculté de médecine voir au <https://md.umontreal.ca/covid-19-faq/>

COVID-19 UdeM voir au <https://infocovid19.umontreal.ca/accueil/>

16.0 Services aux étudiants (SAE)

L'UdeM offre divers services sur le campus destinés aux étudiants. Des ateliers et des activités de toutes sortes sont régulièrement organisés. Il y a également plusieurs ressources pour vous aider tout au long de vos études.

Studium <https://studium.umontreal.ca/>

Action humanitaire et communautaire <http://www.serdahc.umontreal.ca>

Activités culturelles <http://www.sac.umontreal.ca>

Bureau de l'aide financière <http://www.baf.umontreal.ca/>

Bureau des bourses d'études <https://bourses.umontreal.ca/accueil/>

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap <http://www.bsesh.umontreal.ca/>

Bureau des étudiants internationaux <http://www.bei.umontreal.ca>

Bureau du logement hors campus <http://www.logement.umontreal.ca>

Centre de santé et de consultation psychologique <http://www.cscp.umontreal.ca>

Centre étudiant de soutien à la réussite <http://www.cesar.umontreal.ca>

Maison internationale <http://www.bei.umontreal.ca/maisoninternationale>

17.0 Autres services de l'UdeM

Répertoire des services <http://www.umontreal.ca/repertoires/services.html>

Bibliothèques <http://www.bib.umontreal.ca/>

Bureau de la sûreté <http://www.dps.umontreal.ca/>

Bureau de l'Ombudsman <https://ombudsman.umontreal.ca/accueil/>

Bureau des services juridiques <https://droit.umontreal.ca/bourses-ressources-et-services/clinique-juridique/>

Bureau d'intervention en matière de harcèlement <http://www.harcelement.umontreal.ca/>

CEPSUM <http://www.cepsum.umontreal.ca/>

Centre de communication écrite <http://www.cce.umontreal.ca/>

Centre de la petite enfance <http://cpeudem.com/>

Centre d'entrepreneuriat HEC-Poly-UdeM <http://entrepreneuriat.poly-udem.ca/>

Centre d'essai http://www.sac.umontreal.ca/pub/theatre/Centre_essai.htm

Centre d'exposition de l'UdeM <https://www.centre-expo-udem.com/>

Clinique de kinésiologie <http://www.cliniquekinesio.umontreal.ca/>

Clinique universitaire de la vision – École d'optométrie <http://www.opto.umontreal.ca/clinique/>

Clinique universitaire de nutrition <https://nutrition.umontreal.ca/clinique/>

Clinique universitaire de psychologie <http://psy.umontreal.ca/ressources-services/clinique-universitaire-de-psychologie/>

Clinique dentaire universitaire <http://www.medent.umontreal.ca>

Comité permanent sur le statut de la femme au [3744, rue Jean-Brillant, 514 343-6111, poste 1668](https://www.umontreal.ca/3744-rue-jean-brillant-514-343-6111-poste-1668)

Services des impressions <http://www.sium.umontreal.ca/>

Direction générale des technologies de l'information et de la communication (TI) <https://ti.umontreal.ca/pages/joinde.html>

Les Presses de l'Université de Montréal (PUM) <https://www.pum.umontreal.ca/>

Bureau du registraire <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>